

Pascaline BOSSARD



Thorigny, le 26 novembre 2024

A l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur de la révision du PLU

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de Thorigny

Monsieur,

Ne pouvant me rendre sur vos temps de permanence proposés sur la Mairie de Thorigny du fait de mes horaires de travail, je me permets de vous solliciter par le présent courrier.

Je suis propriétaire de terrains au lieu-dit Le Puits Pellerin, sur la commune de Thorigny, dont le terrain de ma maison d'habitation (cadastré section A n°1004), et notamment aussi du terrain se situant tout à proximité (cadastré section A n°654, 653 et 944) (voir plan ci-joint).

Le conseil municipal de Thorigny a approuvé l'actuel PLU dans sa séance du 15 octobre 2018, et le hameau du Puits Pellerin a alors été classé en zone A, ce qui a eu pour effet de rendre inconstructibles l'ensemble de ces terrains qui l'étaient initialement.

Les décisions prises sont motivées par la sauvegarde l'environnement des hameaux en évitant une extension des constructions. Pour autant, je ne comprends pas qu'elles puissent concerner les parcelles sus-citées. J'ai d'autres parcelles de terrains entourant le village dont je comprends mieux qu'elles puissent rester agricoles. Ici, je reste :

- située entre des habitations (une construction ne saurait y apparaître comme une extension du village),
- desservie par la voie communale, voie sur laquelle les réseaux sont présents (communication dont fibre, eau, électricité ; avec la prise en charge de l'assainissement individuel, une construction n'entraînerait pas de frais pour la commune)
- Avec des surfaces appropriées à une construction.

En outre, il apparaît que la grange qui se trouve sur la parcelle cadastrée 654, 653, 944, mériterait soit une rénovation en habitation soit une destruction pour construction, ce qui continuerait de développer l'esthétique et la vie du centre de notre village.

Le PLU actuel n'a retenu que deux villages dans la commune pour lesquels le potentiel de constructibilité était jugé suffisamment significatif pour qu'ils figurent dans les zones encore constructibles et qui ont été classés en STECAL (Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées).

Je souhaiterais demander que le hameau du Puits Pellerin soit également classé en STECAL pour les justifications suivantes :

- hameau de bonne taille et compact,
- potentiel constructible limité mais réel (plusieurs projets pourraient y être réalisés),
- très bonne accessibilité,

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

*Pièce jointe : Plan cadastral
Courrier également adressé en copie à la mairie de Thorigny*

Pascaline BOSSARD

Vous remerciant par avance de la considération que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

- proche du centre bourg et de la plus proche commune importante (la Chaise le Vicomte),
- hameau desservi par les transports scolaires et les transports urbains de l'agglomération de la Roche-sur-Yon,
- Un potentiel jeunesse réel, qui fait vivre le village et se pérennise notamment grâce au passage du bus de la Roche et de la fibre, et permet ainsi de limiter l'isolement des personnes plus âgées.

PLU village Le Puits Pellerin

Pascaline Bossard [REDACTED]

mer. 27/11/2024 19:00

À : revisionplu@thorigny-vendee.fr <revisionplu@thorigny-vendee.fr>;

[REDACTED]

📎 1 pièce(s) jointe(s) (62 Ko)

Courrier enquêteur PLU.pdf;

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un courrier de demande concernant le village du Puits Pellerin dans le cadre de la révision du PLU,

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

Pascaline BOSSARD

[REDACTED]

PS : copie de ce mail à l'attention de Madame La Maire pour information, merci !